

Réalisation du certificat de décès

ORGANISATION Présentiel
MOYENS Salle équipée et pouvant accueillir le nombre de participants Remise à chaque participant d'une documentation de soutien pédagogique
DUREE 2 jour(s)
PUBLIC IDE en EHPAD ou à domicile
PRE-REQUIS Aucun
Une attestation de formation sera envoyée.
FORMATEUR

CONTEXTE

Depuis l'entrée en vigueur du décret n° 2025-371 du 22 avril 2025, les infirmiers diplômés d'État (IDE) volontaires, remplissant certaines conditions (diplômés depuis au moins 3 ans, inscrits à l'Ordre, etc.), peuvent désormais établir des certificats de décès dans des cas définis (hors décès violent, mineur, incertain, etc.).

Cette évolution vise à fluidifier les démarches en cas de décès, notamment dans les zones démunies ou en EHPAD/domicile, tout en assurant la qualité, la fiabilité des données de santé publique (statistique des causes de décès) et la sécurité juridique de l'acte.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

OBJECTIFS

- Situer le cadre réglementaire et législatif de l'établissement d'un certificat de décès par un infirmier.
- Identifier les signes cliniques du décès (datation, examen du corps, modes de décès) et conduire un constat conforme.
- Remplir correctement les volets médical et administratif du certificat de décès, en format papier ou électronique (via la plateforme CertDc).
- Identifier les situations à risque ou hors compétence (mort violente, mineur, doute) et prendre les mesures adaptées (appel médecin légiste, procédure médico-légale).
- Assumer la responsabilité professionnelle, comprendre les enjeux juridiques, éthiques et statistiques liés à l'acte.
- Travailler en interprofessionnalité (médecin légiste, médecin généraliste, cadre infirmier) et en lien avec la famille, les pompes funèbres, la mairie, l'ARS.

DESCRIPTION / CONTENU

INTRODUCTION

- Présentation du formateur, du programme et des objectifs
- Tour de table : questions, attentes, difficultés
- Evaluation préformation

CONTENU

LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE

STATISTIQUES SUR LES CAUSE DU DECES ET EXAMEN CLINIQUE DU PROCESSUS MORTEL

- Généralités sur les données de mortalité en France, finalités statistiques.
- Signes positifs / signes négatifs du décès, datation de la mort.
- Examen externe du corps : processus morbide, mode de décès (naturel, accidentel, suicide, homicide, indéterminé).
- Mise en pratique :
 - o cas cliniques,
 - o photos,
 - o simulation d'examen.



Atelier : remplir le volet médical d'un certificat de décès à partir d'un cas fictif – de la cause initiale à la cause immédiate, synthèse du processus morbide.

- Discussion : critères de doute, situations nécessitant l'intervention d'un médecin légiste (obstacle médico-légal, prothèse à pile, etc.).
- Quiz formatif.

ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

- Textes de référence : décret n° 2025-371 du 22 avril 2025, arrêté du 22 avril 2025, articles du Code général des collectivités territoriales (R 2213-1-2, R 2213-1-4).
- Responsabilités professionnelles de l'IDE, assurance, erreurs et omissions.
- Documents à remplir : certificat de décès (volet médical + volet administratif), attestation de mort naturelle, autres documents annexes.

SYSTEME D'INFORMATION ET TRANSMISSION

- Utilisation de l'application CertDc (version web et mobile).
- Procédures de transmission (papier, électronique), archivage, traçabilité.

Étude de cas : remplissage complet d'un certificat – cas simple / cas complexe (domicile, EHPAD,).

Mises en situation : relation avec la famille, annonce, éthique, questions délicates (doute, obstacle, autopsie).

BILAN DE LA FORMATION

- Tour de table : retour des stagiaires au regard des objectifs présentés
- Evaluation post-formation

METHODE PEDAGOGIQUE

- Apports de connaissances théoriques, législatifs et méthodologiques
- Etude de cas et retours d'expérience
- Exercices d'applications

MODALITES D'EVALUATION

L'évaluation de la formation au regard des objectifs visés se fera à plusieurs niveaux :

En début de formation :

- Positionnement initial durant le tour de table et l'évaluation réalisée pré-formation

En fin de formation :

- Évaluation de la satisfaction et des réactions des apprenants : au travers des tours de table et des questionnaires de satisfaction
- Évaluation des acquis : au travers de l'évaluation réalisée post-formation et des mises en situation

Après la formation :

- Suivi à froid (questionnaire dans l'extranet, 3 mois après la formation) pour mesurer le transfert des acquis en situation professionnelle et l'impact sur les pratiques.